



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rubéole

Question écrite n° 7937

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la recrudescence des infections rubéoleuses chez les femmes enceintes. La transmission de la mère au fœtus peut entraîner des malformations congénitales graves. La France a souscrit à l'objectif de l'OMS d'élimination de la rubéole congénitale et, en 1997, un dispositif national de communication à trois ans sur les vaccinations en général a été mis en place par le Comité français d'éducation pour la santé. Or, ces derniers temps, l'institut de veille sanitaire souligne que 89 % des femmes infectées ont moins de trente ans et que les jeunes filles et femmes en âge de procréer n'ont pas bénéficié d'une couverture vaccinale élevée dès l'enfance et ont pu échapper au rattrapage de la vaccination et à la maladie. Elle souhaite savoir s'il envisage de prendre des mesures pour éviter la survenue de nouveaux pics épidémiques.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7937

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4770

Question retirée le : 5 septembre 2006 (Fin de mandat)